

OBJET : CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA MISE EN PLACE D'UN APPEL À PROJETS « INSERTION ET EMPLOI » ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FOREZ-EST ET LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION ET RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 2 avril 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 9 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240409-20240409_CC_D15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Publication : 19/04/2024



Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Jean-Marc BEYSSAC, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Adeline BOURSIER, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Josette FOLLEAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Delphine IMBERT, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Nicole PARDON, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Patrice POTONNIER, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Monique REY, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD, Kamel YAHIAOUI

Absents remplacés : Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Hervé BEAL par Josette FOLLEAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Marc PELARDY par Kamel YAHIAOUI, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Julien DEGOUT à Frédérique SERET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUFIX à Patrice COUCHAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean Marc GRANGE, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Pierre GIRAUD à Claudine COURT, Nicole GIRODON à Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Olivier JOLY à Alain LAURENDON, Rachel MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents : Stéphanie BOUCHARD, Jean-René JOANDEL, Gérard PEYCELON, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés :	9
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents :	4
Nombre de votants :	124

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5221-1 et suivants,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de développement économique, et sa compétence optionnelle relative aux actions sociales d'intérêt communautaire,

Considérant le choix de Loire Forez agglomération à poursuivre son engagement en matière d'insertion des publics éloignés de l'emploi afin de venir compléter les besoins non couverts par le droit commun.

Considérant la volonté commune de Loire Forez agglomération et de la Communauté de Communes de Forez-Est d'unir leur force afin de conduire une action ambitieuse sur la problématique de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur le bassin Loire Centre qui soit complémentaire au droit commun,

Considérant les possibilités offertes par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 qui offre aux collectivités et à leurs groupements la possibilité d'instaurer entre eux des ententes afin de porter des projets relatifs à des questions d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions, sur la base du régime défini par les articles L. 5221-1 et L.5221-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux ententes, non modifié par la loi du 16 décembre 2010,

Il convient aujourd'hui de créer par convention jusqu'à fin 2026 une Entente intercommunale entre les deux EPCI sous le nom d'«Entente pour l'Insertion et l'Emploi sur le bassin Loire Centre» visant à mettre en œuvre une politique partagée en matière d'actions locales d'insertion.

Celle-ci a pour objectif prioritaire de mettre en commun des moyens financiers prévus au budget des deux EPCI, pour un montant total en 2024 de 90 000 euros (30 000 CCFE, et 60 000 Loire Forez agglomération) afin de déployer un appel à projets annuel «insertion et Emploi» permettant de susciter l'initiative privée innovante en matière d'insertion et d'emploi à l'échelle du périmètre des deux EPCI et complémentaire au droit commun pour les publics en dynamique d'accès à l'emploi.

Conformément aux dispositions de l'article L.5221-2 du CGCT, l'ensemble des questions d'intérêt commun relatives à cette entente seront débattues au sein du COPIL de l'entente qui formulera des propositions qui devront ensuite être ratifiées par chaque EPCI. Ce COPIL sera composé de 5 membres soit 3 pour Loire Forez agglomération et 2 pour CCFE.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention d'entente intercommunale pour la mise en œuvre d'un appel à projets « Insertion et Emploi » entre la Communauté de communes Forez Est et Loire Forez agglomération,
- approuver le règlement de l'Appel à Projets « Insertion et Emploi » qui en découle,
- autoriser le Président ou son représentant à désigner les membres du COPIL de l'entente,
- autoriser le Président ou son substitut à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la convention d'entente intercommunale pour la mise en œuvre d'un appel à projets « Insertion et Emploi » entre la Communauté de communes Forez Est et Loire Forez agglomération, telle que présentée en annexe,
- approuve le règlement de l'Appel à Projets « Insertion et Emploi » qui en découle, tel que présentée en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à désigner les membres du COPIL de l'entente,
- autorise le Président ou son substitut à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 9 avril 2024
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,